

Séquence d'observation en milieu professionnel

Seconde

Chers parents, chers élèves,

Dans le cadre du parcours d'orientation des élèves de seconde, une séquence d'observation en milieu professionnel est prévue **du 9 au 20 juin 2025** (OBLIGATOIREMENT).

Conditions du stage

- L'élève a la possibilité d'effectuer un ou deux stages (de même durée) dans des structures différentes
- Le stage doit obligatoirement se dérouler à **Maurice**.
- Le stage devra avoir lieu uniquement **aux dates fixées par la convention**.
- L'élève qui effectue son stage dans deux lieux différents devra soumettre deux livrets de stage distincts
- L'élève sera suivi par **un tuteur de stage** en milieu professionnel désigné par l'entreprise. Pendant cette période, l'élève restera sous statut scolaire et sous l'autorité du Lycée des Mascareignes. L'assurance souscrite par le lycée couvre les élèves sur leur lieu de stage ainsi que lors du trajet domicile – lieu de stage. Elle couvre également les dégâts que pourrait causer accidentellement le stagiaire au sein de l'entreprise.
- L'élève ne doit pas faire son stage sur le lieu de travail de ses parents ou d'un membre de la famille proche.

Calendrier

- **Dès mars** : ateliers de préparation (CV lettre de motivation) en séance d'orientation et recherche de stage, contact avec les entreprises.
- **16 mai 2025** : retour impératif des conventions de stage (3 exemplaires) signées, à remettre au professeur principal ou à Mme Dukers
- **9 juin – 20 juin** : stage
- **Pendant le stage**: compléter le livret de stage
- **23 juin – 25 juin** : oral de restitution et remise des livrets de stage

Convention de stage

Vous êtes priés de bien vouloir imprimer la convention de stage en **3 exemplaires**, à signer d'abord par un parent, puis par l'entreprise et enfin par le lycée. Une fois les 3 exemplaires signées par les trois parties, une copie sera conservée au lycée, une copie à remettre à l'entreprise et une autre pour le représentant légal.

Documents à imprimer

- Convention de stage (3 exemplaires)
- Courrier aux entreprises
- Livret de stage

Ces documents seront également accessibles aux élèves sur le site internet du lycée.